



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Signature des Contrats de Relance et de Transition Ecologique

CC Isles Riberacois

CC Le Grand Périgueux

Le CRTE, un contrat au service des territoires

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont **la colonne vertébrale de ce contrat**, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Un contrat pluri-annuel

Avec les Contrats de relance et de transition écologique, dont la signature doit intervenir d'ici l'été 2021, l'État propose aux élus locaux de les accompagner pour définir et mettre en œuvre leur projet de territoire tout au long de la nouvelle mandature. Le périmètre de contractualisation est l'intercommunalité, voire des regroupements en fonction des dynamiques locales.

Un contrat sur-mesure

La mise en perspective du territoire commence par la connaissance de ses atouts et faiblesses, notamment au regard des grandes transitions (écologique, démographique, numérique et économique) qui concernent tous les territoires. Le diagnostic est réalisé par la collectivité en collaboration avec les services de l'État en mobilisant les acteurs locaux. **La réalité locale est prise en compte dans chaque projet de territoire** qui constitue le socle de son CRTE. La collectivité mène une réflexion stratégique avec une **approche transversale** des enjeux liés aux transitions. Multi acteurs et opérationnel, le CRTE répond aux spécificités de chaque territoire. Il est élaboré et mis en œuvre avec le concours de l'ensemble des acteurs locaux – État, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

Pour atteindre ces objectifs, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et les opérateurs partenaires (Cerema, Ademe...) proposent des outils d'accompagnement, notamment un renfort **en ingénierie** pour aider les territoires les plus fragiles à s'engager dans la démarche.

La signature de la convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Un contrat évolutif et intégrateur

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme [Action cœur de ville](#), [Petites villes de demain](#) ou les [contrats de transition écologique](#).

Le CRTE se substitue aux contrats de ruralité arrivés à échéances fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés. C'est un gage de gain de temps et de simplification des procédures pour permettre aux collectivités de répondre rapidement aux enjeux de la crise actuelle.

Le contrat de relance et de transition écologique bénéficiera des crédits du [Plan de relance](#), dont il incarnera la déclinaison territoriale.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique des Communautés de Communes Isles Riberacois (*Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord, Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, Communauté de communes, Isle Double Landais Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye, Communauté de communes du Périgord Ribéracois Pays de l'Isle en Périgord*)

Dans la phase préparatoire du CRTE, les actions suivantes prêtes à démarrer au premier semestre 2021 reçoivent un financement de la part de l'Etat via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

- la construction d'un bâtiment avec couverture solaire pour le pôle technique de la Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord à Saint-Astier ; (DETR 126 000,00 €)
- la réhabilitation énergétique et l'extension du pôle administratif de la Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord avec création d'un espace France services à Saint-Astier ; (DETR 147 733,25 €)
- la réhabilitation du presbytère de Campsegret en logements ; (DETR 192 885,00 €)
- l'aménagement de la place du Champ de Foire et de ses rues adjacentes à Saint-Aulaye-Puymanjou ; (DETR 328 146,35 €)
- divers travaux de rénovation du patrimoine des communes (restauration de l'église de Grand Brassac, de la Tour-Blanche et de Festalemps à Saint-Privat-en-Périgord) ; (DSIL Exc. : Gd Brassac : 64 647,60 € / La Tour-Blanche : 35 698,69 € / Festalemps à St Privat en Périgord : 58 962,11 €).
- travaux d'assainissement à Ribérac et Villeteureix (DSIL Exc. : Ribérac : 246 506,25 € / Villeteureix : 137 500,00 €).
- CCPSA : Rénovation énergétique des écoles maternelles de La Roche-Chalais et de St Aulaye, et du restaurant scolaire de St Aulaye : (DSIL Rénovation énergétique 94 341,60 €).

56 opérations, pour un montant total de 1 446 188 euros, sont par ailleurs soutenues par l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 sur le territoire des cinq communautés de communes signataires.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Grand Périgueux

La première partie de la convention d'initialisation vise à définir l'accord entre l'Etat, le Grand périgueux et le cas échéant d'autres financeurs, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l'être en amont du CRTE.

53 projets d'investissements du Grand Périgueux et de ses communes membres, prêts à être lancés avant la fin de l'année 2021, se voient notifier un financement de **2 989 605,25 €** de la part de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021, avec notamment :

- la création d'une brigade de gendarmerie à Vergt (343 700 euros),
- l'aménagement du parvis de la gare de Boulazac Isle Manoire (181 650 euros),
- les aménagements pour le bus à haut niveau de service (BHNS) – secteur 3 à Périgueux (309 701 euros),
- la modernisation de la voie verte et réhabilitation de passerelles à Périgueux Trélissac (138 500 euros),
- l'extension de la mairie et création d'une bibliothèque à Eglise-Neuve-de-Vergt (122 150 euros),
- la construction d'une tribune couverte à l'espace Lucien Dutard à Boulazac Isle Manoire (125 000 euros),
- l'aménagement du parvis du Palio à Boulazac Isle Manoire (100 000 euros),
- l'agrandissement de l'accueil de loisir et création d'un pôle « Ados » à Coursac (201 481,25 euros).

L'Etat mobilise également les financements de la **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** pour les projets du Grand Périgueux et de ses communes membres, avec **4 110 731,72 €** de subventions attribuées aux projets suivants :

- DSIL exceptionnelle : 1 167 655 euros au bénéfice de 2 projets :

- l'aménagement de la base de loisirs de Neufont (750 000 euros) de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux,
- la valorisation du patrimoine gallo-romain tranches conditionnelles 2 et 3 (150 073,30 euros), projet de la ville de Périgueux.

- DSIL dite « de droit commun » : 2 171 612,40 € attribués à deux projets :

- la création du Pôle Aliénor – Pôle des services mutualisés à Périgueux, porté par la CA Le Grand Périgueux (2 001 405 euros),
- le plan de végétalisation « un jour, un arbre » - tranche 1 à Périgueux, porté par la Ville de Périgueux (170 207,40 euros).

- DSIL « rénovation énergétique 2021 » mise en place dans le cadre du plan de relance : 771 164,35 euros attribués à cinq projets :

- changement des chauffages de l'école et de la salle des fêtes à Chalagnac (9 667,75 euros),
- réhabilitation de l'école André Boissière à Périgueux (477 000 euros),
- réhabilitation énergétique du groupe scolaire des Cébrades à Sanilhac (165 000 euros),
- remplacement des menuiseries des écoles à Trélissac (97 633 euros),
- rénovation énergétique de l'école maternelle à Vergt (21 863,60 euros).

S'agissant du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), **la sécurisation du jardin du THOUIN à Périgueux** par la Ville de Périgueux fera l'objet d'une subvention d'un montant de **32 000 euros**.

Enfin, les crédits du FNADT viennent en soutien des **4 espaces France services** que compte le territoire de la communauté d'agglomération à hauteur de 30 000 euros par an, **soit 120.000 euros par an**.